



Présidentielles : la FP2E avance ses propositions

📅 16 mars 2017 📄 Paru dans N°400 - à la page 0

A une période où se décident les prochaines grandes orientations économiques, sociales et environnementales, la Fédération professionnelle des entreprises de l'eau (FP2E) apporte sa contribution au débat. Parmi les solutions proposées, une relance massive des investissements et un soutien plus franc à l'innovation par la mise en œuvre de dispositifs incitatifs et de nouveaux modèles économiques.

En France, l'eau du robinet est de bonne qualité pour près de 96 % des consommateurs. Mais ce chiffre cache d'importantes disparités entre la qualité de l'eau distribuée dans les villes et celle de l'eau distribuée dans les zones rurales, accréditant progressivement l'idée d'un service de l'eau à deux vitesses. En zones rurales, le taux de non-conformités de la qualité de l'eau est 20 fois supérieur à celui des zones urbaines

Par ailleurs, les services gérés par des délégataires, plus fréquemment dans les grandes villes, connaissent 4 fois moins de non-conformités microbiologiques que les petites unités de distribution d'eau dans les zones rurales. Des écarts qui s'expliquent le plus souvent, en zones rurales, par des infrastructures plus décentralisées et plus ramifiées et une difficulté à mobiliser les financements nécessaires.

Le regroupement des collectivités résultant de la mise en œuvre de la loi NOTRe devrait certes permettre de favoriser la mutualisation des moyens et l'optimisation des coûts. Mais pour amplifier le mouvement, la FP2E souhaite permettre aux collectivités locales de réinvestir dans les infrastructures sans alourdir la facture d'eau en favorisant une politique volontariste en matière d'investissement.

Parmi les orientations proposées, la sanctuarisation du principe selon lequel « l'eau paie l'eau » et donc la fin des ponctions de l'Etat sur le budget des agences de l'eau et de l'Onema (175 et 80 millions d'euros/an), l'autorisation pour les agences de subventionner le renouvellement des canalisations ou encore la possibilité pour les Régions de mobiliser les fonds européens au bénéfice des collectivités locales.

La FP2E réclame également un soutien plus massif en faveur de l'innovation, notamment par le biais d'une série d'adaptations réglementaires. A titre d'exemple, et du fait d'une réglementation inadaptée, seulement 0,1 % des eaux usées traitées sont réutilisées aujourd'hui en France, alors que l'objectif fixé par la Commission européenne est de multiplier par 6 les volumes d'eaux usées recyclés.

La FP2E propose également de développer de nouveaux modèles économiques et contractuels plus audacieux pour favoriser la production d'énergie renouvelable, de valoriser les sous-produits...etc. Elle insiste sur la nécessité d'inciter les élus à utiliser leur droit à l'expérimentation et à faire valoir auprès des préfetures l'importance de l'expérimentation en matière de gestion de l'eau.

Les entreprises de l'eau formulent également des propositions très concrètes comme par exemple le lancement d'un plan national « services d'eau intelligents ». Ce plan intégrerait une généralisation du télé-relevé pour que celui-ci ne soit plus réservé aux zones urbaines et la mise en place d'un service « alerte sms et réseaux sociaux », en cas de pollution, d'interruption momentanée du service, de risque d'inondations, etc.

« Notre réussite future sera le produit d'une détermination commune, estime Bertrand Camus, Président de la FP2E. Celle des entreprises de l'eau à poursuivre leurs recherches et innovations ainsi que leur travail au plus près des collectivités locales, pour des services plus performants et transparents. Celle aussi d'un État audacieux, présent sur la scène européenne et engagé aux côtés d'une filière de l'eau érigée en modèle à l'international, mais parfois menacée en France dans sa compétitivité et ses capacités à expérimenter ».